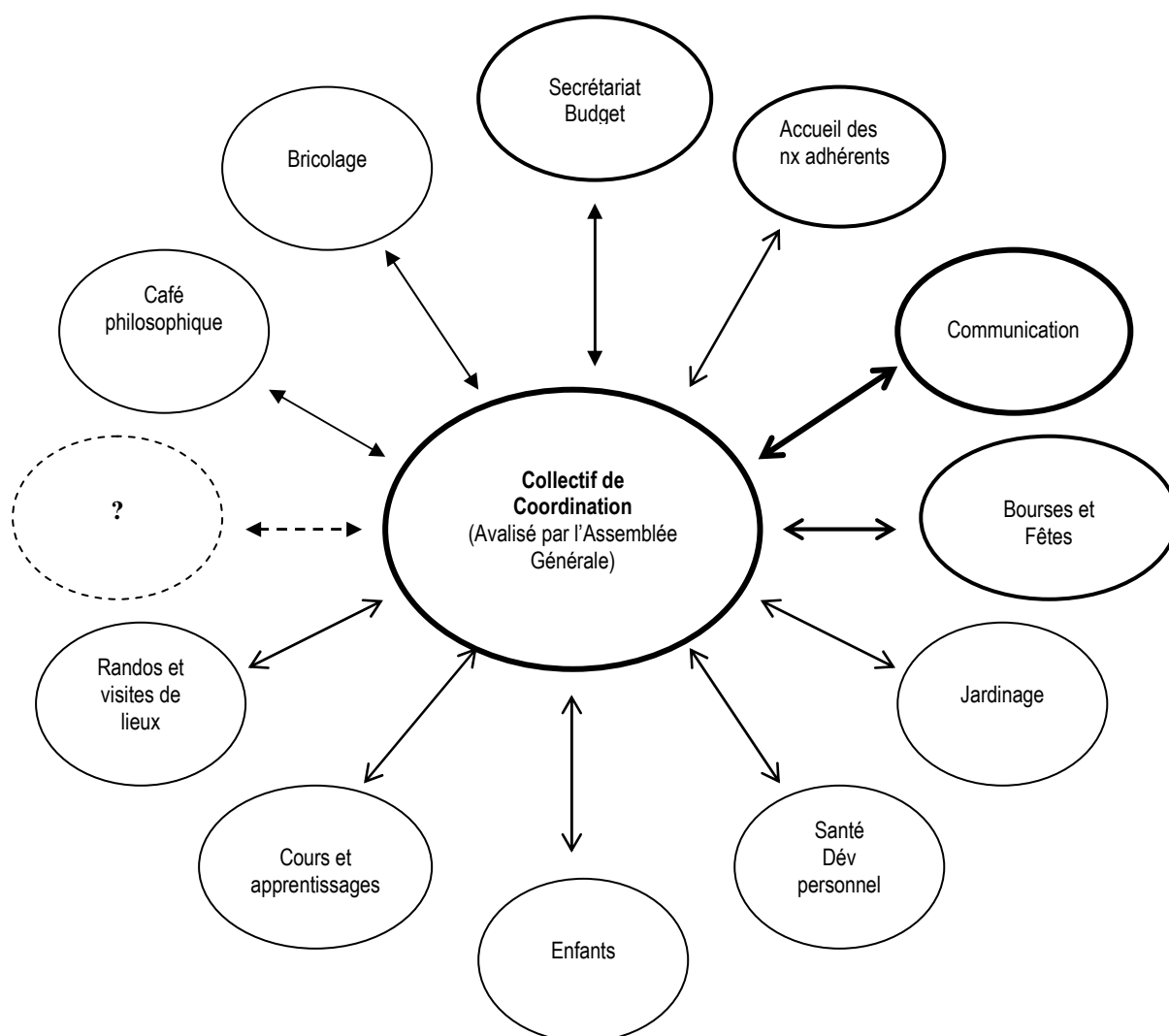


Projet d'organisation collective du SEL

Ce projet fait partie de la remise à plat de l'organisation du SEL et de ses statuts de façon à rendre le fonctionnement du SEL davantage collectif, et plus participatif. Il s'inscrit dans les décisions prises à l'AG du 25 septembre et celles à prendre dans l'assemblée extraordinaire du 4 décembre à laquelle vous êtes convié(e). Il est l'aboutissement des travaux du groupe (ouvert) qui s'est constitué le 25 septembre et dont les comptes rendus de réunion vous ont été transmis. Il nous concerne tous, c'est pourquoi nous vous invitons à en prendre connaissance et à venir en débattre lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre.



Au centre un collectif chargé de la coordination de tous les ateliers et de la représentation du SEL à l'extérieur (en particulier vis-à-vis de l'administration). Il est l'organe sensible du SEL. Constitué des responsables des différents ateliers, sa fonction est quadruple : collecter les informations relatives à la vie des ateliers et les faire circuler ; prendre en compte les propositions nouvelles qui y émergent et les faire connaître ; trouver collectivement des réponses aux difficultés rencontrées propres au fonctionnement du SEL ; permettre de résoudre des conflits éventuels. Le collectif devra se réunir régulièrement (et si possible à dates fixes communiquées à l'avance). Tous les séliens intéressés pourront participer à ses rencontres.

En périphérie les Ateliers :

Leur liste n'est pas limitative, sur proposition de membres du SEL de nouveaux ateliers pourront être créés.

Chaque Atelier est composé d'un groupe de séliens qui se réunissent autour d'une thématique commune (et pourquoi pas d'un pot, voir d'un repas partagé ?).

Chaque Atelier s'auto organise en fonction de ses propres besoins.

Il est animé par un ou une responsable coopté(e) qui fait obligatoirement partie du collectif de coordination (ce qui n'empêche pas une représentation plus large par ailleurs si nécessaire).

Chacun des responsables est chargé du compte rendu d'activité de son Atelier au sein du Collectif de coordination. Ce compte rendu sera publié en totalité ou en partie dans la Galette. Il rend compte également des réunions du collectif dans son Atelier.

Chaque membre du SEL en fonction de ses intérêts et ses attentes vis-à-vis du SEL s'inscrit dans un ou plusieurs Ateliers de son choix. Cette participation renforce le lien social, elle est en cohérence avec la charte du SEL, elle facilite la prise d'initiative dans un « faire, échanger, proposer, agir avec les autres ».

En lien avec le Collectif de coordination, trois Ateliers ont un rôle vital dans la vie du SEL dont ils assurent la pérennité et l'accompagnement de son développement :

- L'Atelier accueil des nouveaux arrivants joue un rôle d'accompagnement, de parrainage, déterminant dans l'intégration des nouveaux séliens. Au-delà de leur inscription à l'occasion des permanences en même temps que du recueil d'informations sur ce qu'ils recherchent (demandes) et ce qu'ils proposent (offres) dans une perspective d'échanges, il devra davantage faire connaissance avec ces personnes afin de cerner leurs attentes et leurs motivations de manière à les orienter vers des groupes qui pourraient les intégrer. Il devra leur permettre de mieux cerner qui est le SEL, ses valeurs (la Charte), sa vie sociale (sa culture et son fonctionnement). Si nécessaire il devra favoriser leur rencontre avec d'autres séliens.

- L'Atelier communication qui regroupe en fait les moyens de communication internes et externes du SEL (Galette, site Selendurance en lien avec les SELS extérieurs au niveau régional et national voir au delà). Il doit jouer un rôle de caisse de résonance, de tamtam, et pour ce faire se tenir, entre autre, en relations très proches avec le collectif de coordination et les Ateliers secrétariat et accueil.

- L'Atelier secrétariat (en charge des échanges de courrier, du registre des inscriptions...) et budget (recettes d'inscriptions ou autres, dépenses de fonctionnement, suivi annuel des transactions à travers le renouvellement des carnets et des feuilles de transactions).

Le 8 novembre 2005.
